

Nombre de Conseillers :

En exercice : 7
Présents : 6
Représenté : 1
Votants : 7

Date de convocation : 19/09/2016

Date d'affichage : 19/09/2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de Monsieur Roland BERNARD, Maire, en séance ordinaire.

Etaient présents : Roland BERNARD, Annette BAILLY, Philippe LAUNOY, Jean-Christophe LEFEVRE, Jérôme POTTIER, Sylvie ROSAY.

Absent représenté: Sébastien MAILLY représenté par Roland BERNARD

LA SEANCE OUVERTE

Approbation du procès-verbal du 29 juillet 2016

Le procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2016 est approuvé, sans réserve ni observation, à l'unanimité des membres présents.

Même séance,

Délibération 35-2016 : Annule et remplace la délibération 30-2016 achat de bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que la Commune fera valoir son droit de préférence pour l'acquisition des parcelles référencées :

- « NOUE CORNUE », bois taillis de 13a44ca, cadastré section E 36
- « PUTEMUSSE », bois taillis de 24a77ca, cadastré section F 51
- « PUTEMUSSE », bois taillis de 07a64ca, cadastré section F52

Soit au total 45a85ca pour un montant de deux mille cinq cent euros (2 500 €).

CHARGE Maître DAL FARRA, notaire à PINEY, de rédiger les actes.

Cette délibération annule et remplace la délibération 30-2016 du 29 juillet 2016.

Même séance,

Délibération 36-2016 : Annulation délibération 24-2016 élection deuxième adjoint

Suite à une observation de la Préfecture, le Conseil Municipal annule la délibération 24-2016 du 29 juillet 2016 concernant l'élection du deuxième adjoint.

Même séance,

Délibération 37-2016 : Annule et remplace la délibération 34-2016 remise en état chemin

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Patrick DUTERTRE, demeurant Ferme de la Fromentel à DOSCHES, a délibéré, sans droit ni titre, labouré et ensemencé le chemin rural n°13 dit de « La Voie Parré » sur une largeur de 6 mètres et une longueur de 490 mètres, soit une superficie de 29a40ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, **décide** que Monsieur Patrick DUTERTRE :

- Devra remettre le chemin en état, tel qu'il était, de façon à le rendre à sa destination initiale
- Règlera à la commune, à titre de dégradation de chemin, la somme de 400 euros.

DIT que la commune devra émettre un titre à l'article 7037 pour un montant de 400 euros.

Cette délibération annule et remplace la délibération 34-2016 du 29 juillet 2016.

Même séance,

Délibération 38-2016 : Installation de bornes électriques

Suite à l'information de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas installer de borne de recharge pour véhicule électrique.

Même séance,

Informations diverses :

- Composition du Conseil Communautaire : 1 représentant au lieu de 2.
- Compte-rendu des réunions de la CdeC, des Syndicats divers.
- Fête de la pomme le 1 et 2 octobre 2016 à Géraudot.
- Composition du bureau de vote pour les élections complémentaires du 16 et 23 octobre 2016
 - 8h-10h30 : Frédéric COQUARD, Annette BAILLY, Philippe LAUNOY
 - 10H30-13h : Sylvie ROSAY, Magalie JOUVET-SIMON, Eliane WEBER
 - 13h-15h30 : Marcel COLSON, Sébastien MAILLY, Roland BERNARD
 - 15h30-18h : Jérôme POTTIER, Noémie JAILLANT, Jean-Christophe LEFEVRE
 - Tous les conseillers, ainsi que les candidats seront présents et participeront au dépouillement du scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.